

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de **MOMMENHEIM**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH
Mme Aurélie HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. REVEGETALISATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE ET DE LA PLACE DES MERISIERS

Rapporteur : le maire

1. Présentation du projet :

La Place située rue Saint-Maurice ainsi que la Place rue des Merisiers n'ont fait l'objet d'aucun aménagement spécifique tenant au changement climatique et à la biodiversité depuis leur aménagement initial.

Il convient de remédier à cette carence afin d'adapter la gestion et les espaces verts de la commune aux besoins nouveaux et au changement climatique.

La commune a établi un plan de revégétalisation dans lequel sont intégrées ces places.

Cette revégétalisation consiste notamment à désimperméabiliser les sols dans le but de permettre l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. L'objectif de cette végétalisation consistera en outre à lutter contre les îlots de chaleur et à développer la biodiversité locale.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées à cet effet.

2. Offres commerciales :

Leurs projets s'établissent comme suit :

OFFRE 1		OFFRE 2		OFFRE 3	
Société WICKER : Terrassement - aménagement du sol	22 766,70 € HT	Société Rémy GOTTRY Terrassement- aménagement du sol	16 214,20 € HT	Société JARDINS CHRIS Terrassement- aménagement du sol	29 932,00 € HT
Société HYMENOPTERA CONSEILS – ET FORUNISSEURS Végétaux	4 590,00 (non soumis à la TVA)	Société Rémy GOTTRY Végétaux	12 839,50 € HT	Société JARDINS CHRIS Végétaux	18 447,50 € HT
TOTAL HT	27 356,70 € HT	TOTAL HT	29 053,70 € HT	TOTAL HT	48 379,50 € HT
TOTAL TTC	31 910,04 € TTC	TOTAL TTC	34 864,44 € TTC	TOTAL TTC	58 055,40 € TTC

Il est précisé dans le cadre du projet n°1 la plantation des végétaux et l'engazonnement seront réalisés en interne par le service technique.

3. Plan de financement et subventions :

Le projet est éligible aux subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du soutien aux collectivités territoriales.

Les renseignements pris auprès de l'Agence de l'eau ont révélé la possibilité d'atteindre 80% de financement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Établissements publics (<i>Caisse des Dépôts par ex.</i>)		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)		0,00 %	– Aides publiques indirectes		0,00 %
Terrassement - aménagement du sol	16 214,20 €	55,81 %	Autres : Agence de l'eau Rhin-Meuse	23 242,96 €	80,00 %
Végétaux	12 839,50 €	44,19 %	– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) :	0,00 €	0,00 %
		0,00 %			0,00 %
		0,00 %			0,00 %
		0,00 %			0,00 %
		0,00 %			0,00 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	23 242,96 €	80,00 %
		0,00 %			
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	5 810,74 €	20,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	5 810,74 €	20,00 %
TOTAL DÉPENSES	29 053,70 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	29 053,70 €	100,00 %

Il est précisé que le FONDS VERT- ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE 2030 pourra également être sollicité en complément ou à la place de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans tous les cas de figure, la ou les subventions ne pourront dépasser 80% du montant global HT du projet. A ce stade, il n'est pas exclu de solliciter également la Région Grand Est pour un soutien financier.

Il est demandé au Conseil municipal de retenir l'offre n°2 de la société Rémy GOTTRI.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **RETIENT** l'offre n°2 De la société Rémy GOTTRI située 16, rue des Haies à 67 170 BERSTHEIM pour un montant de 29 053,70 € HT soit 34 864,44 € TTC.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à demander toute subvention aux organismes compétents.
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER**, adjointe au maire.

